



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers : 30 L'an deux mil vingt-cinq, le 29 septembre, le Conseil communautaire de la  
- Présent(e)s : 25 Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 22  
- Pouvoirs : 2 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Salle des  
- Excusé(e)s : 1 Pachottes à Simandres, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre  
- Absent(e)s non BALLESIO.  
excusé(e)s : 2 Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s : Mmes et MM, Nicolas VARIGNY, Laurent BICARD, Maryse MERARD, Cécile  
SUBRA (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sophie  
BIBOLLET-JUSTE, Christelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra  
BULLION (Marennes), Pierre BALLELIO, Lilian CARRAS, Sylvie CARRE, Arnaud  
DELEU, Pascale LUCARELLI, René MARTINEZ, Mireille SIMIAN (St Symphorien  
d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Denis CATHEBRAS, Christophe TEZENAS DU  
MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD (Simandres), Mattia SCOTTI,  
Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Patrice LAVERLOCHERE, Bettina VOIRIN  
(Ternay)

Pouvoirs : Mme Béatrice CROISILE (Ternay) a donné pouvoir à M. Mattia SCOTTI (Ternay)  
M. Roberto POLONI (Ternay) a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse CHARRE  
CHAZAL (Ternay)

Excusée : Mme Frédérique LEPERS (Simandres)

Absent(e)s non excusé(e)s : Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)  
Mme Martine JAMES (Communay)

N°2025-95-7.5.1  
29/09/2025

Avenant 1 à la convention PACTE Rhône II pour la période 2023-2027

**Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances, rappelle à l'assemblée que :**

**Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2025-07-29-00010 du 29 juillet 2025 relatif aux statuts et compétences de la  
Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

**Vu** la délibération n°2023-108 du conseil communautaire du 27 novembre 2023 relative à la convention  
PACTE Rhône II pour la période 2023-2027 avec le Département du Rhône ;

**Vu** le bureau communautaire du 15 septembre 2025 ;

**Considérant** la démarche PACTE RHONE mise en place par le département du Rhône lors de la Conférence  
des Présidents d'EPCI le 22 juillet 2020 ;

**Considérant que** ce partenariat s'articule autour de 5 domaines : aménagement du territoire, solidarités  
sociales, innovation, attractivité, environnement,

**Considérant que** les objectifs du PACTE Rhône II sont les suivants :

- Partager la stratégie du territoire et porter une vision commune de l'aménagement du territoire départemental
- Créer un espace de gouvernance d'orientation stratégique de suivi et d'évaluation au sein de la Conférence des Présidents (Département, EPCI)
- Mettre en partage les ingénieries territoriales

**Considérant** que l'enveloppe financière allouée par le département au PACTE Rhône II à la CCPO est de 633 333 € ;

**Considérant** que la CCPO décide de solliciter des subventions pour les projets suivants :

Libellés opération	Montant de travaux prévisionnel HT	Montant de subvention
Projet 1 : Rénovation des locaux au Parc Municipal à Saint Symphorien d'Ozon	2 160 000 €	200 000 €
Projet 2 : Réhabilitation de la piscine de Saint Symphorien d'Ozon	7 000 000 €	330 000 €
Projet 3 : Rénovation énergétique d'un gymnase d'un collège (Communay ou St Symphorien d'Ozon)	600 000 €	30 000 €
Projet 4 : Extension de la ZAE de Charvas 2 à Communay : aménagements	3 747 676 €	73 333 €

**Considérant** que les projets devront être entièrement réalisés avant le 31 décembre 2027 ;

**Considérant** que l'avenant 1 au PACTE Rhône II 2023-2027 prévoit de prolonger la date limite d'exécution des travaux au 31 décembre 2028 ;

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **ACCEPTÉ** les termes de l'avenant 1 à la convention PACTE Rhône II 2023-2027, annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

Télétransmise en Préfecture le - 3 OCT. 2025  
Affichée le  
Certifiée exécutoire le - 3 OCT. 2025

Pour extrait conforme au registre,  
Pierre BALLELIO  
Président

